

N°DEC-2023-71

## DÉCISION DU MAIRE

### AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT À 5 ET D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instauration par l'Agence Nationale du Sport du « Plan 5000 terrains de sports » ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est confirmé le projet de création d'un terrain de « foot à 5 » et d'un terrain multisport sur le site municipal implanté au n°3 rue Guy Môquet.

**Article 2** : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Travaux : 536 371 € HT

TOTAL : 536 371 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée de l'Agence Nationale du Sport : 268 186 €

Autres subventions : 160 911 €

Autofinancement : 107 274 €

TOTAL : 536 371 € HT

**Article 3** : Il est sollicité à cette fin une subvention de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du dispositif « Plan 5000 terrains de sports ».

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 avril 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Virginie DOUET-

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 18 AVR. 2023  
Et de sa publication le 18 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

